ART. 49 N° **252**

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N º 252

présenté par le Gouvernement

à l'amendement n° 74 de la commission des affaires sociales

ARTICLE 49

I. − À la fin de l'alinéa 7, substituer aux références :

« aux articles L. 162-22-7 du présent code et L. 5126-4 »

les références:

« à l'article L. 162-22-7 du présent code et au 1° de l'article L. 5126-6 ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 13, substituer à la référence :

« à l'article L. 5126-4 »

la référence :

« au 1° de l'article L. 5126-6 ».

III. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.